



XII. L'habit comun du Royaume de *Tanguth*.

XIII. L'habit des mesmes personnes.

XIV. Le pourtrait de l'enfant possédé du Diable, lorsqu'il tue le monde, dont le nom est *Buth*.

beaucoup de choses, touchant les mœurs, & les loix de ce pais, dont les unes sont ridicules, & les autres toutafait detestables. Ils nous ont appris, qu'il y a deux Roys dans ce Royaume; dont le premier qu'on appelle *Deva*, s'employe à faire observer la justice dans toutes les affaires qui se traitent dans le Royaume, duquel vous pourrés voir la figure qui est marquée par VI. l'autre vit oysivement dans son Palais, comme dans une solitude, retiré du monde, exempt d'affaires, & libre de tout soin; & est non seulement adoré des habitans du lieu comme une divinité; mais encore tous les autres Roys

de la Tartarie qui luy sont sujets, entreprenent volontairement des pelerinages, pour luy aller rendre leurs adorations, par le moyen d'un grand nombre de dons, & riches presents qu'ils luy font, comme au Dieu vivant, & veritable, qu'ils appellent Pere eternel & Celeste. Il se tient dans un lieu obscur, & secret de son Palais, tel qu'il est representé par la figure XIX. tout couvert d'or, d'argent, & de piereries, escléré par quantité de lampes, eslevé sur un lieu eminent, assis sur un duvet, les pieds appuyés sur des precieux tapis estendus, devant lequel, les estrangers se vont pro-

Deva
Roy.

Culte ridicu-
cule qu'on
rend au
grand
Lama.

Les fereà
monies
qu'on a
acoutumé
de faire
au Pere
eternel.

N

pro-